

TRIBUNAL. De la prison, il menaçait de mort sa femme et son fils

Il retourne en cellule pour deux ans

NAWZAD Hussein est un Kurde d'Irak de 45 ans, qui a vécu en couple jusqu'en 2016 à Tourlaville. Nawzad et son épouse ont eu deux enfants, et ils ont accueilli deux fillettes dans leur foyer. Mais en 2016, le mari comparait devant la juridiction cherbourgeoise pour violences habituelles sur son épouse et sur mineur, avec menace d'une arme. Il s'est retrouvé en prison.

« Tu m'as trahi, je vais te tuer »

De sa cellule, utilisant des téléphones clandestins (les portables sont interdits en prison), il menace sa femme : « Tu m'as trahi, tu as foutu ma vie en l'air, je vais te tuer. Je sais que c'est limite de tuer sa femme. Je pourrai passer chez toi n'importe quand. Je sais où habite ta famille. Je vais rendre justice moi-même. » Un harcèlement à la menace de mort : 453 appels ont été enregistrés avec

les téléphones qu'il utilisait en prison. Il se déchaîne aussi contre son fils : en prison, il a menacé l'enfant. Devant les juges, il a nié ces menaces : « C'est lui qui a inventé ça. » Mais la sœur du garçon et la grand-mère confirment son témoignage.

Il continue malgré l'interdiction

Placé sous contrôle en mai 2017, on spécifie à Nawzad l'interdiction de tout contact avec sa femme et ses deux enfants. Mais les SMS, les appels redoublent : 777 repérés au total, dont plus de 200 entre 22 heures et 6 heures du matin. On lui a retiré l'autorité paternelle en 2016, mais il s'obstine. À l'oncle de son épouse, il menace : « Si dans un délai d'un mois, je ne récupère pas les enfants, je tue ma femme, les enfants, la famille. » En 2018, l'épouse obtient la dissolution de son mariage,

mais les appels, les SMS, les messages sur répondeur, les lettres se succèdent. Trois ans de harcèlement, l'épouse vit ça comme une fatalité. « Il ne lâche rien », dit-elle.

Aujourd'hui, dit son avocate, M^e Ingrid Desrues, elle vit ailleurs et se protège par l'anonymat. Pour ne pas être repérée par son agresseur, elle vit en dehors de toute relation, ce qui est très dur pour les enfants, en particulier pour les deux filles devenues adolescentes qui ne peuvent pas jouer des liens sociaux dont sont friands les jeunes de leur âge. Elles vivent cette situation comme une injustice.

Mandat de dépôt à l'audience

« Ça fait très peur » : le substitut, une magistrate, a introduit son réquisitoire par cette remarque. Et même si le prévenu a semble-t-il respecté l'interdiction de tout contact avec

son ex-femme depuis 2019, l'inquiétude reste entière. C'est pourquoi elle a requis de la prison ferme pour Nawzad Hussein, avec mandat de dépôt à l'audience. Quatre policiers sont entrés dans la salle d'audience en attendant le délibéré du président et de ses deux assesseurs qui s'étaient retirés pour arrêter une décision.

Nawzad a été condamné à 36 mois de prison dont 18 mois avec sursis probatoire d'une durée de 3 ans, soit mois de prison ferme auxquels s'ajoutent 4 mois d'un sursis précédent qui est révoqué en partie. Le mandat de dépôt étant confirmé par les juges, il a quitté la salle d'audience sous escorte pour entrer en cellule.

Il devra indemniser son ex-épouse à hauteur de 1 100 euros pour préjudice moral. Pour le fils de Nawzad, lui aussi menacé, son indemnisation sera examinée lors d'une audience sur intérêts civils au 28 mars 2022.